

# **AVIS DE PROMULGATION**

## **ADOPTION DE RÈGLEMENT 136-18** **RÈGLEMENT SUR LE TAUX DE TAXATION 2019** **ET LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

AVIS DE PROMULGATION est par la présente donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 3 décembre 2018 à 19h00, le règlement # 136-18 concernant le taux de taxation 2019 et le plan triennal d'immobilisation a été adopté.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal de la Municipalité du Lac Poulin situé au 165 Rue Vallée, aux heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Municipalité à [www.municipalite.lac-poulin.qc.ca](http://www.municipalite.lac-poulin.qc.ca)

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Lac Poulin, ce lundi 10 décembre 2018.



Annie Lapointe  
Directrice-Générale / Secrétaire-Trésorière

---